



Complexe Sportif Louison Bobet
2 Impasse des Frères Pratesi
13090 Aix-en-Provence
Tél/Fax : 04 42 27 49 48
Email : contact@aucbadminton.fr
<http://www.aucbadminton.fr>
N° SIRET : 43864067400018

Saison 2026/2027

Compétitions adultes à titre individuel (Tournois, championnats de ligue et de France, grands prix)

Ce document présente le règlement des compétitions accessible aux joueurs « **adultes** » ayant acquitté la cotisation « **compétition** ». Ce règlement ne s'applique pas aux « Jeunes ».

1) Droits

Seuls les joueurs ayant acquitté la cotisation « compétition » pourront participer aux interclubs. Ils pourront bénéficier d'une prise en charge par le club des frais d'inscriptions aux compétitions ainsi qu'une éventuelle enveloppe financière liée aux déplacements.

1.1 Quotas de compétitions autorisés

Le nombre de compétitions pris en charge est défini selon les règles suivantes :

- 6 tournois pris en charge par saison pour chaque compétiteur du club
- 8 tournois pris en charge pour les joueurs avec 2 classements N pour les hommes
- 8 tournois pris en charge pour les joueuses adultes

Les dates de prise en compte des classements sont le 1er Septembre et le 1er Mars. Le meilleur classement sur ces deux dates prévaudra sur l'ensemble de l'année.

Les tournois nocturnes de l'AUCB ne sont pas pris en charge par le club.

A noter que la prise en charge sera limitée à 50 euros par tournoi (frais d'inscription)

1.2 Dépassement de quota

Pour les joueurs ayant dépassé le quota, le paiement des tournois ne sera pas pris en charge par le club. Les joueurs devront donc s'organiser en conséquence.

1.3 Enveloppe

L'enveloppe de remboursement est une aide liée aux déplacements des joueurs ayant des classements nécessitant un déplacement **en dehors du département**.

- *Pour les filles, pour bénéficier de l'enveloppe, un seul classement N est exigé
- Les cotisations des joueurs ne pourront pas être déduites de cette enveloppe.
- Il sera exigé aux compétiteurs bénéficiant de ces prises en charges financières une participation obligatoire aux différents interclubs (nationaux, régionaux, départementaux)

- Tout abus de ces prises en charge sera soumis à la commission vie sportive et au comité directeur qui pourrait statuer immédiatement sur les abus durant la saison.

Classements	<u>Double N</u> Minimum 2 classements N3 (ex: N3/R5/N3) *	<u>Double R4</u> Minimum 2 classements R4 (ex: R4/R4/R6)	<u>Autres classements</u> Autres classements (ex: R5/D7/R6)
Prise en charge progressive selon l'ancienneté au club	1 ^{ère} année : 400 € 2 ^{ème} année et plus : 500€	1 ^{ère} année : 150 € 2 ^{ème} année et plus : 250€	N/A

* 2 classements N pour les garçons et 1 pour les filles

2) Inscriptions aux compétitions

Actuellement, les inscriptions aux compétitions se font principalement sur le site badnet. Le club ayant un compte sur badnet peut valider l'inscription du joueur à une compétition ainsi que payer directement ses frais d'inscription.

Des tutoriels ont été mis en place pour badnet dans les prochains chapitres.

Toutefois, lorsqu'il y a des compétitions utilisant d'autres moyens d'inscriptions, le joueur peut s'inscrire à ces frais et ensuite se faire rembourser en faisant des notes de frais

2.1 Remboursements des compétitions

Les inscriptions effectuées par les joueurs seront remboursées :

- 2, 3 ou 4 fois par an (nombre à fixer avec Marielle)
- par chèque ou virement
- sous réserve de justificatifs
- sous condition du nombre de tournois déjà pris en charge

2.2 Remboursement déplacements (octroyé selon barème chapitre 2)

Concernant les enveloppes de remboursement, seuls les frais de déplacement, restauration et de logement seront remboursés **sur justificatifs**, et la limite suivante s'applique sur tous les remboursements :

- 75 € / tournoi maximum

Le club accepte la prise en charge de 2 nuitées par weekend de compétition au maximum dans la limite de l'enveloppe. Les mêmes règles s'appliquent pour la restauration durant la compétition.

Toute demande de remboursement déraisonnable pourra être refusé par l'équipe en charge des remboursements.

Le club, afin de faciliter le covoiturage, pourra mettre à disposition des compétiteurs le minibus du club. Tout déplacement avec le minibus, avec au moins 3 personnes à bord, est remboursé.

fournir tous les justificatifs avant ces dates limites **en une seule fois** afin de pouvoir bénéficier du remboursement selon les montants définis ci-dessus et les faire parvenir à Marielle Binet à l'adresse suivante : remboursements@aucbadminton.fr

2.3 Tournois Badnet

Pour s'inscrire à des compétitions sur badnet, il faut obligatoirement créer un compte badnet. Seul le joueur est autorisé à le faire avec son numéro de licence.

Se référer au tutoriel Badnet (Chapitre 3) pour savoir comment utiliser badnet.

Pour toute question, envoyer un mail à aurelie.bollore@gmail.com

NB : Pour certains tournois, le club organisateur souhaite que le paiement soit effectué directement par le joueur. Pour ces cas-là, il faudra établir une feuille de remboursement

2.4 Championnat Régional (Sénior, Vétérans et Parabadminton)

L'inscription de ce tournoi sera prise en charge par le club.

Les frais de remboursement seront les mêmes que pour les tournois dits « classiques ».

2.5 Championnat de France (Vétérans et Parabadminton)

L'inscription de ce tournoi sera prise en charge par le club.

Pour les frais de remboursement (logement + transport), les joueurs concernés seront contactés directement suite à la décision du CD pour la hauteur de prise en charge.

2.6 Championnat d'Europe et du Monde (Vétérans et Parabadminton)

Les inscriptions de ces tournois seront prises en charge par le club.

Aucun remboursement de déplacements ou de logement ne sera pris en charge par la club.

3) **Informations complémentaires**

Les règlements ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés ou affinés en cours de saison, seule la version affichée sur le panneau d'inscription du club et sur le site internet du club fera foi jusqu'à la fin de la saison.

Pour toute demande concernant ce règlement, merci de vous adresser à :

inscriptions@aucbadminton.fr

inscriptions@aucbadminton.fr => Murali BILLON, Aurélie BOLLORÉ

contact@aucbadminton.fr => Aurélia GAIGNARD NOËL (secrétaire du club)

remboursements@aucbadminton.fr => Marielle BINET + Aurélia GAIGNARD NOËL

4) Tutoriel Badnet

a) Création compte Badnet : <https://badnet.fr/tableau-de-bord>

1



Cliquer sur
« Créer un
compte » en
haut à droite
du site
internet

2



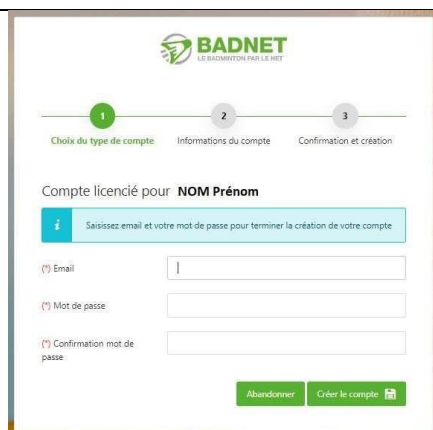
Cliquer sur
« Compte
joueur » puis sur
le bouton
« Suivant ».

3



Remplir les
informations
demandées
puis cliquer
sur le bouton
« Suivant ».

4



Remplir les
champs Email
et Mot de
passe puis
cliquer sur
« Créer le
compte ».

b) Inscription à un tournoi Badnet : <https://badnet.fr/tableau-de-bord>

Connectez-vous au site Badnet.

1

2

Cherchez le tournoi puis cliquez dessus.

Cliquer sur « M'inscrire »

3

Renseignez le ou les tableaux que vous souhaitez effectuer puis cliquez sur « Payer ...€ et Envoyer ».

Une fois l'inscription payée et envoyée, elle sera directement gérée par le club organisateur du tournoi. Les convocations vous seront envoyées directement par mail, vous pourrez également suivre la compétition via l'application eBad.

En cas de désinscription d'une compétition, vous devez absolument mettre le club (inscriptions@aucbadminton.fr + contact@aucbadminton.fr) en copie du mail envoyé au club organisateur pour que votre quota soit tenu à jour.